

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉCISION DU MAIRE
N° DEC 2022.11.30/240



Thème : ASSURANCES

Objet : SMACL Assurances - Avenant n° 2 - Contrat d'assurance « Flotte automobile et risques annexes » - Adjonctions et retraits de véhicules-engins - Années 2021 et 2022

Le Maire de la commune de Briançon (Hautes-Alpes),

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-22 (6°), L. 2122-23, L. 2131-1 et L. 2131-2 ;

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 03 juillet 2020 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 03 juillet 2020 ;

Vu la délibération n° DEL 2020.10.01/108 du conseil municipal en date du 01 octobre 2020, portant délégation au Maire pour exercer au nom de la ville les attributions indiquées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision n° 2015.11.19/154 portant attribution du marché de services « Assurance - Flotte automobile et risques annexes » à la société SMACL Assurances ;

Considérant que les adjonctions et retraits de véhicules-engins intervenus au cours des années 2021 et 2022 nécessitent la régularisation d'un avenant au contrat d'assurance « Flotte automobile et risques annexes » ;

DECIDE

Article 1 :

La commune de Briançon est autorisée à conclure un avenant n° 2 au contrat d'assurance « Flotte automobile et risques annexes » pour prendre en compte les adjonctions et retraits de véhicules et engins intervenus au cours des années 2021 et 2022.

Article 2 :

L'avenant de régularisation s'élève à la somme de 488,85 € (37,82 € pour l'année 2021 et 451,03 € pour l'année 2022).

Article 3 :

Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, le 1er adjoint, est autorisé à signer l'avenant et toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Marseille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en sous-préfecture ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Article 5 :

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les conditions réglementaires habituelles, publiée au recueil des actes administratifs de la commune, notifiée à l'intéressé et transmise :

- au représentant de l'État dans l'arrondissement de Briançon ;
- au receveur municipal.

Fait à Briançon, le 12 DEC. 2022

Le Maire,

Arnaud MURGIA



Transmise le : 13 DEC. 2022
Affichée le : 14 DEC. 2022
Notifiée le : 14 DEC. 2022

VILLE DE BRIANCON
HOTEL DE VILLE
IMMEUBLE LES CORDELIERS
05105 BRIANCON CEDEX

Indice en vigueur : I21,23

N° : 006423/G

N° Police : V.A.M.0004

AVENANT

NUMERO

0002

VEHICULES A MOTEUR

D'un commun accord entre les parties, et sans qu'il soit autrement dérogé aux clauses et conditions du contrat auquel il est annexé, le présent avenant entérine les modifications définies à l'état ci-joint.

Niort, le 28 novembre 2022.

Pour la Personne Morale,

Pour la Société,
Le Directeur Marchés

Pauline CARDINAUD



> Pour tout renseignement

05 49 32 56 63

Du lundi au jeudi de 08h30 à 18h00

Le vendredi de 08h30 à 17h00

sudest@smacl.fr

MONSIEUR LE MAIRE
VILLE DE BRIANCON
HOTEL DE VILLE
IMMEUBLE LES CORDELIERS
05105 BRIANCON CEDEX

Références à rappeler : 006423/G - FSMACL2022317838

VILLE DE BRIANCON

Votre N° SIRET : 21050023700016

N° d'engagement : MARCHE

> **Facture N° FSMACL2022317838 - Date d'émission : 28/11/2022**

SMACL Assurances SA (SIRET 833 817 224 00029)

N° appel cotisation	Nature et période d'exécution de l'opération	Quantité facturée	Cotisation HT	Cotisation TTC
ACA2022035811	Avenant n°002 du contrat AO VAM n°3040-0004 pour l'exercice 2021	1	30,56 €	37,82 €
ACA2022035812	Avenant n°002 du contrat AO VAM n°3040-0004 pour l'exercice 2022	1	300,47 €	451,03 €
Total			331,03 €	488,85 €
			Total à payer	488,85 €

Ce prix TTC intègre les taxes de toute nature au regard de la fiscalité applicable à la date d'exécution de l'opération (voir le détail des taxes en pièce-jointe).

Modalités de règlement

Votre prochain règlement doit intervenir dans un délai de 30 jours ; par chèque, par mandat ou par virement.

Tout retard de paiement fera l'objet de versement d'intérêts moratoires calculés en fonction du nombre de jours de retard et appliqués au montant qui subit le retard (calculés selon les dispositions du Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique). Ils commencent à courir le lendemain de l'expiration du délai de paiement et jusqu'à la date de mise en paiement incluse. Une indemnité de 40 € pour frais de recouvrement, montant forfaitaire dû dès le 1er jour de retard s'ajoutera systématiquement aux pénalités (non incluse dans la base de calcul des intérêts moratoires).





> Pour tout renseignement

05 49 32 56 63

Du lundi au jeudi de 08h30 à 18h00

Le vendredi de 08h30 à 17h00

sudest@smacl.fr

MONSIEUR LE MAIRE
VILLE DE BRIANCON
HOTEL DE VILLE
IMMEUBLE LES CORDELIERS
05105 BRIANCON CEDEX

Nos références à rappeler : 006423/G

AO VAM N° 3040-0004

Niort, le 28 novembre 2022

> Appel de cotisations

Date opération	N° appel cotisation	Nature opération	Cotisation HT	Taxes	Cotisation TTC
28/11/2022	ACA2022035811	Avenant n°002 du contrat AO VAM n°3040-0004 pour l'exercice 2021	30,56 €	7,26 €	37,82 €
		dont garantie catastrophes naturelles	0,17 €	0,03 €	0,20 €
Total à payer					37,82 €

Ce prix TTC intègre les taxes de toute nature au regard de la fiscalité applicable à la date d'opération.
L'indice SRA en vigueur est de 121,23.

Modalités de règlement

Votre prochain règlement doit intervenir dans un délai de 30 jours ; par chèque, par mandat ou par virement.

**Si vous êtes éligible à la facturation électronique,
retrouvez vos factures sur votre portail Chorus dans les meilleurs délais.**

Le présent document vaut quittance après paiement

✂-----
Merci de régler les sommes dues, par :

- **mandat administratif ou virement sur le compte :**

CRCA/CMDS

IBAN : FR76 1170 6000 3100 6511 5000 083

BIC : AGRIFRPP817

Références à rappeler : 006423/G - VILLE DE BRIANCON

- **ou par chèque, à l'ordre de SMACL Assurances, accompagné de ce coupon.**



> Détail des taxes et des contributions réglementaires

Libellé	Cotisation HT	Taux de taxe	Taxe	Cotisation TTC
Responsabilité civile	11,15 €	35,0 %	3,90 €	15,05 €
Vol et tentative de vol	1,65 €	18,0 %	0,30 €	1,95 €
Incendie	1,08 €	18,0 %	0,19 €	1,27 €
Bris de glace	1,65 €	18,0 %	0,30 €	1,95 €
Dommages	13,28 €	18,0 %	2,39 €	15,67 €
Attentat	0,06 €	18,0 %	0,01 €	0,07 €
Catastrophes naturelles	0,17 €	18,0 %	0,03 €	0,20 €
Défense pénale et recours	1,52 €	9,0 %	0,14 €	1,66 €
TOTAL	30,56 €		7,26 €	37,82 €

En application de l'article 261 C 2° du Code Général des Impôts (CGI), les opérations d'assurance sont exonérées de TVA et soumises à la TCA (Taxe sur les Conventions d'Assurance) dont les taux et exonérations sont fixés aux articles 991 à 1001 du CGI.

MONSIEUR LE MAIRE
VILLE DE BRIANCON
HOTEL DE VILLE
IMMEUBLE LES CORDELIERS
05105 BRIANCON CEDEX

Nos références à rappeler : 006423/G
AO VAM N° 3040-0004

Niort, le 28 novembre 2022

> Appel de cotisations

Date opération	N° appel cotisation	Nature opération	Cotisation HT	Taxes	Cotisation TTC
28/11/2022	ACA2022035812	Avenant n°002 du contrat AO VAM n°3040-0004 pour l'exercice 2022	300,47 €	150,56 €	451,03 €
		dont garantie catastrophes naturelles	-4,77 €	0,45 €	-4,32 €
Total à payer					451,03 €

Ce prix TTC intègre les taxes de toute nature au regard de la fiscalité applicable à la date d'opération.
L'indice SRA en vigueur est de 121,23.

Modalités de règlement

Votre prochain règlement doit intervenir dans un délai de 30 jours ; par chèque, par mandat ou par virement.

**Si vous êtes éligible à la facturation électronique,
retrouvez vos factures sur votre portail Chorus dans les meilleurs délais.**

Le présent document vaut quittance après paiement

✂-----
Merci de régler les sommes dues, par :

- **mandat administratif ou virement sur le compte :**

CRCA/CMDS

IBAN : FR76 1170 6000 3100 6511 5000 083

BIC : AGRIFRPP817

Références à rappeler : 006423/G - VILLE DE BRIANCON

- **ou par chèque, à l'ordre de SMACL Assurances, accompagné de ce coupon.**

> Détail des taxes et des contributions réglementaires

Libelle	Cotisation HT	Taux de taxe	Taxe	Cotisation TTC
Responsabilité civile	286,92 €	35,0 %	100,42 €	387,34 €
Vol et tentative de vol	24,56 €	18,0 %	4,42 €	28,98 €
Incendie	15,92 €	18,0 %	2,87 €	18,79 €
Bris de glace	21,42 €	18,0 %	3,86 €	25,28 €
Dommmages	742,25 €	18,0 %	133,61 €	875,86 €
Attentat	0,96 €	18,0 %	0,17 €	1,13 €
Catastrophes naturelles	2,49 €	18,0 %	0,45 €	2,94 €
Assistance	14,51 €	18,0 %	2,61 €	17,12 €
Défense pénale et recours	39,32 €	9,0 %	3,54 €	42,86 €
Responsabilité civile	-556,10 €	17,0 %	-94,54 €	-650,64 €
Vol et tentative de vol	-72,66 €	0,0 %	0,00 €	-72,66 €
Incendie	-45,70 €	0,0 %	0,00 €	-45,70 €
Bris de glace	-72,66 €	0,0 %	0,00 €	-72,66 €
Attentat	-2,74 €	0,0 %	0,00 €	-2,74 €
Catastrophes naturelles	-7,26 €	0,0 %	0,00 €	-7,26 €
Assistance	-14,98 €	0,0 %	0,00 €	-14,98 €
Défense pénale et recours	-75,78 €	9,0 %	-6,85 €	-82,63 €
TOTAL	300,47 €		150,56 €	451,03 €

En application de l'article 261 C 2° du Code Général des Impôts (CGI), les opérations d'assurance sont exonérées de TVA et soumises à la TCA (Taxe sur les Conventions d'Assurance) dont les taux et exonérations sont fixés aux articles 991 à 1001 du CGI.

MSM272

LE : 28/11/2022

Page : 2

REFERENCE
6423/G

VILLE DE BRIANCON
HOTEL DE VILLE
05105 BRIANCON CEDEX

TYPE DE GARANTIE : VEHICULE A MOTEUR
CONTRAT NO : 4

AVENANT NO : 2	ETAT ANALYTIQUE DES COTISATIONS
----------------	---------------------------------

ANNEE : 2022

RIS	DESIGNATION DU RISQUE	MONTANT HT	MONTANT TTC
19	BR-272-SW RENAULT - SERVICE : SERVICE JARD	-181.33	-235.05
22	1995KR05 RENAULT - SERVICE : SERVICE MACO	-181.33	-235.05
35	7835JY05 UNIMOG - SERVICE : VOIRIE	-423.94	-474.62
40	451KR05 RENAULT - SERVICE : VOIRIE ET AS	-181.33	-235.05
67	BR-773-PN MERCEDES - SERVICE : JARDIN	-423.94	-474.62
68	BS-695-HA RENAULT - SERVICE : JARDIN	-181.33	-235.05
69	AX-309-PF RENAULT - SERVICE : JARDIN	-181.33	-235.05
99	GD-376-WW PEUGEOT - SERVICE : ADMFIN	293.61	367.54
100	FL-692-PC HOLDER	110.52	136.77
101	TONDEUSEAUT ISEKI - SERVICE : SPSPOR		
102	TONDEUSEAUTO ISEKI - SERVICE : SPSPOR	71.92	92.56
103	FB-909-FT VOLKSWAGEN - SERVICE : ADMFIN	293.61	367.54
104	GF-900-RT IVECO - SERVICE : ADMFIN	293.61	367.54
	EN COURS (en Euros)	-691.26	-792.54

Ce document reprend risque par risque les cotisations figurant à l'appel de cotisations, toutefois compte tenu des arrondis et des règles fiscales il n'a pas de valeur contractuelle.
Pour tout paiement, il convient de se reporter aux montants facturés à l'appel de cotisation.

LE 28/11/2022

(MSM197)

INTERCALAIRE V

1

ETAT DES VEHICULES
ASSURES

CONTRAT NO : 4

AVENANT NO : 2

6423 / G VILLE DE BRIANCON

NUM	G	MARQUE	TYPE	IDENTIFICAT.	MISE CIR	CARACTERISTIQUES	USAGE F	FCHISE	EFFET	CLAUSES PR.	RESILIATION
19	0	RENAULT	.	BR-272-SM	20122002	P.F.	9 SAS 2	150	01012021		30062022
22	0	RENAULT	.	1995KR05	20122002	P.F.	9 SAS 2	150	01012021		30062022
35	5	UNIMOG	.	7835JY05	14011982	P.F.	8 SAS 2	450	01012021		30062022
40	0	RENAULT	KANGOO	451KR05	18112002	P.F.	7 SAS 2	150	01012021		30062022
67	5	MERCEDES	.	BR-773-PN	03052006	P.F.	7 SAS 2	450	01012021		30062022
68	0	RENAULT	TRAFIC	BS-695-HA	02082011	P.F.	7 SAS 2	150	01012021		30062022
69	0	RENAULT	.	AX-309-PF	19042005	P.F.	10 SAS 2	150	01012021		30062022
99	0	PEUGEOT	3008	GD-376-WW	29122021	P.F.	SAS 3	150	01072022		
100	8	HOLDER	6000	FL-692-PC	15112019	P.R.	SAS 3	450	06122021		31032022
101	8	ERREUR	ERREUR	ERREUR	01012016	P.R.	SAS 2	450	01072022		01072022
102	2	ISEKI	SXG326H	IONDLUSTAUTO	01012016	CYL.	SAS 2	150	01072022		
103	0	VOLKSWAGEN	CADDY	FB-909-FT	23102018	P.F.	7 SAS 3	150	01072022		
104	0	IVECO	PALFINGER	GF-900-RT	07042022	P.F.	6 SAS 3	150	01072022		
105	0	RENAULT	MASTER	GG-778-CT	02052022	P.F.	6 SAS 3	150	01072022		
106	0	RENAULT	MASTER	GG-729-CT	02052022	P.F.	6 SAS 3	150	01072022		
107	4	NEGR1	R10BROYEUR	R280	01012022	P.F.	SAS 3	150	01072022		
108	0	VOLKSWAGEN	TRANSPORTER	AB-761-KC	19062009	P.F.	7 SAS 2	150	04072022		01092022

NBRE VEHICULES EDITES 17
NBRE TOTAL VEHICULES ASSURES 87



LE 28/11/2022

INTERCALAIRE V

2

ETAT DES VEHICULES

ASSURES

CONTRAT NO : 4

AVENANT NO : 2

6423 / G VILLE DE BRIANCON

NUM G	MARQUE	TYPE	IDENTIFICAT.	MISE CIR	CARACTERISTIQUES	USAGE F	FCHEISE	EFFET	CLAUSES PR.	RESILIATION
109 0	RENAULT	TRAFIC	GJ-649-KH	14092022	P.F.	7	SAS 3	150	01072022	

NBRE VEHICULES EDITES 18

NBRE TOTAL VEHICULES ASSURES 87



